

DEPARTEMENT DE LA MANCHE

Commune de VAINS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

RÉUNION DU 12 MAI 2014

Le douze mai deux mille quatorze à vingt heures trente minutes, le conseil municipal régulièrement convoqué s'est réuni en mairie de Vains, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Olivier DEVILLE, Maire.

Présents et membre excusé et pouvoir :

THÉAULT Chantal	MONTÉCOT Sandrine	MIMART Sylvain
MANNEHEUT Marie-Josèphe	JOUENNE Abel, excusé pouvoir à Olivier DEVILLE	DEVILLE Olivier
GUISSE Édith	LECHARTIER Sébastien	CLÉMENT Patrick
HERNOT Valérie	DADU Jacques	FAGUAIS François
GEERTS Danièle	LECOLAZET Didier	HEUDES Thierry

Secrétaire de séance : Élu conformément à l'article L.2121-15 du CGCT : Valérie HERNOT

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 14

Nombre de suffrages exprimés : 15

Convocation : 03/05/2014

Affichage : 14/05/2014

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

Le procès-verbal de la séance du 07 avril 2014 est adopté à l'unanimité

En l'absence de nécessité de délibérer, M le Maire propose la suppression d'un point à l'ordre du jour « règlement du cimetière », adopté à l'unanimité.

Désignation d'un représentant à la CLECT

M le Maire indique qu'un représentant communal doit être désigné pour siéger au sein de la Commission Local d'Évaluation des Charges Transférées de la Communauté de Communes Avranches – Mont St Michel. Il précise que cette commission sera composée de 70 membres. A l'occasion du transfert de charges vers la communauté de communes, elle évalue les produits à transférer. En effet, lors de la prise d'une nouvelle compétence les charges qui sont transférées doivent être compensées à l'euro par les communes qui transfèrent.

Il invite les membres à déclarer leur candidature. En l'absence de candidat, cette désignation est reportée à la prochaine séance.

Modalités de participation pour la clôture mitoyenne de la cour de la mairie (délibération n° 20140512-01)

M Le Maire indique qu'un enrobé dans la cour de la mairie sera prochainement réaliser pour la mise en accessibilité de la cour à la salle des conseils. Ces prochains travaux nécessitent de stabiliser le terrain en créant un adossement le long d'une clôture mitoyenne avec la famille Manneheut. Après concertation avec les intéressés, M le Maire propose au conseil municipal de demander à la famille Manneheut, le remboursement à hauteur de 50% des frais de location et d'achat de matériaux affectés à cette installation. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter la proposition précédemment énoncée et donne pouvoir au Maire de signer tous les documents nécessaire au traitement de cette affaire.

SIVS Bacilly-Vains : Modalités d'ouverture d'une cinquième classe

M Deville expose au conseil municipal les conditions d'ouverture de la 5^{ème} classe nécessaires à la décision de l'inspection académique. Or, les bâtiments actuels de l'école de Bacilly et de Vains ne peuvent pas accueillir une classe supplémentaire. Les membres du SIVS ont été invités à visiter les locaux de chaque commune mais les locaux de Bacilly n'ont pas pu l'être. M Baugé, président du SIVS propose de louer un préfabriqué pour l'accueil de cette nouvelle classe. Les membres de Vains au SIVS ont proposé plusieurs solutions alternatives : salle des associations, salle de la Maison Familiale Rurale de Vains, construction ossature bois, qui n'ont pas recueilli d'avis favorable par les membres de Bacilly. M Lechartier indique qu'au regard des enjeux et impacts financiers pour chacune des collectivités, il aurait été souhaitable qu'une concertation avec les membres du SIVS soit organisée pour la proposition d'un projet commun réfléchi. M Mimart propose de mener une réflexion sur un investissement durable par le biais de la construction d'une salle dédiée qui pourrait dans le cas de fermeture de classe être affectée à une autre activité. Le conseil municipal s'interroge sur la pérennité de cette 5^{ème} classe. Compte tenu du coût de fonctionnement engendré par l'ouverture d'une 5^{ème} classe, le conseil municipal souhaite surseoir à cette ouverture jusqu'en septembre 2015. Ainsi, ce délai permettrait de mesurer l'impact de la réforme des rythmes scolaires et de mener une étude chiffrée pour la construction d'une nouvelle classe sur l'une ou l'autre commune. Vains pourrait s'engager pour un investissement raisonné.

Installation d'un vidéoprojecteur

M le Maire informe le conseil municipal du projet d'installation d'un vidéoprojecteur dans la salle des conseils. M Heudes précise qu'une salle équipée intéresse les entreprises pour l'organisation de séminaires. Le conseil municipal est favorable à ce projet.

Elections Européennes

Dans la perspective des élections européennes du 25 mai prochain, M Le Maire invite les membres du conseil municipal à planifier la tenue du bureau de vote. Il précise que des électeurs seront sollicités pour tenir la fonction de scrutateurs lors du dépouillement.

Évolution de l'accueil des départs de traversées en Baie :

M Deville a rencontré M HUET et Mme BRUNAU RHYN, pour évoquer les problèmes croissants que soulèvent les départs de traversées en baie. Des solutions conjointes doivent être proposées. Les guides attendent qu'une rencontre soit organisée par les administrations concernées. La commune de Vains sera invitée lors d'une réunion sur la gestion du Bec d'Andaine, d'intérêt communautaire. Un groupe de travail composé de M Deville, M Lecolazet, M Dadu et M Lechartier (suppléant) est créée afin de proposer des solutions durables à ces difficultés rencontrées.

Possibilité de mise en place d'un plan de circulation temporaire lors du Mascaret :

Lors de mascaret, la circulation et le stationnement sont difficiles aux abords de la pointe du Grouin. Il serait souhaitable de trouver un parking temporaire lors de ces phénomènes maritimes. Le conservatoire du littoral sera contacter pour connaître leurs terrains disponibles dans ce zonage mais d'autres recherches doivent être menées avec les particuliers. A défaut de parking, un sens unique de circulation pourrait être envisagé. Enfin, le traçage d'une ligne jaune en amont pourrait éviter le stationnement de véhicules.

Entretien terrain de rugby (délibération n°20140512-02)

Bien que la convention conclue entre le Rugby Club et la commune prévoie que les charges générées par les infrastructures soient à la charge du club, celui-ci sollicite la commune pour l'entretien du terrain. Cet entretien coûte au club 1200€ par an et est une charge important pour le club qui compte aujourd'hui 26 licenciés, essentiellement des enfants.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à 14 voix pour et 1 voix contre, de rembourser 50% de la facture d'entretien de terrain au Rugby Club, plafonnée à 600€ par saison à compter de la saison 2014/2015. Le club devra présenter la ou les factures d'entretien du stade pour obtenir le remboursement annuel.

Pérennité d'occupation du Domaine Public Maritime pour la fête de la Baie.

Pour mémoire, le déroulement de la fête de la baie au stade et ses abords, situés sur le domaine public maritime (DPM), est compromis. M Deville et Mme Théault ont rencontré Mme le Sous-Préfet vendredi 9 mai. Les services de l'État ont indiqué que la fête n'avait pas une vocation maritime nécessitant qu'elle se tienne sur le DPM. Mme le Sous-préfet demande qu'un dossier présentant les arguments favorables au maintien de la manifestation au lieu actuel soit transmis à la Préfecture. La demande du comité des fêtes doit tenir compte des recommandations formulées (déplacement du vide grenier, pas de stationnement ni de circulation de véhicules sur le DPM, etc...) par les services de l'État. En ces termes, la demande pourrait être reconsidérée.

Questions diverses

Panneaux de fléchage pour vente de biens immobiliers : Ces panneaux sont généralement posés sans demande préalable et ils se multiplient. Le conseil municipal invite M le Maire à prendre un arrêté d'interdiction d'affichage sauvage afin d'éviter la prolifération de ce type d'affichage.

Concours ville fleurie : Il paraît opportun de reporter cette démarche d'inscription pour la campagne 2015, les exigences administratives pour l'inscription 2014 ne peuvent être assurées dans de bonnes conditions.

Champ du Cosnet : Samedi 14 juin à 14h se déroulera le parrainage des arbres par les élèves des écoles privée et publique. Un chapiteau doit être monté le vendredi après-midi, M Lecolazet sollicite de la main d'œuvre et indiquant que des membres de la société de chasse seraient présents mais ne suffiraient pas. M Heudes indique que le Lion's club financera le goûter des enfants. Il précise qu'il adressera en mairie un plan de circulation qu'un arrêté temporaire de circulation et de stationnement soit pris à cette occasion. Le camion et la remorque de la commune seront mis à disposition le vendredi après-midi.

Monobrosse de la salle polyvalente : ne fonctionne plus. Elle sera donc prochainement remplacée. Des crédits budgétaires avaient été prévus.

Carrefour IDEM : Un appel à projets sera proposé par la Région Basse-Normandie pour les collectivités et leurs groupements afin de soutenir les projets de développement numérique des collectivités. Le Conseil Régional de Basse-Normandie et ses partenaires convie les élus, dans le cadre du programme IDEM (Initiative, Démocratie, Echange, Mutualisation) au prochain Carrefour IDEM le vendredi 16 mai 2014, de 9h00 à 17h00.

CLIC : L'Assemblée Générale du CLIC de l'Avranchin se déroulera jeudi 15 mai 2014, à 20h00 - Salle des associations, rue de la Mairie - à St Martin Des Champs.

Manifestation sur la commune : passage de la randonnée VTT "Les Chemins du Mont sur votre commune, Dimanche 18 Mai de 14h00 à 17h00.

Proposition de dates pour les prochaines séances du conseil municipal : Jeudi 5 juin et jeudi 10 juillet à 20h30.

L'ordre du jour étant épuisé, plus aucun membre du conseil municipal ne demande la parole, la séance est levée à 00h00.

La présente séance contient deux délibérations numérotées 2014 05 12 -01 à 2014 05 12-02

Olivier DEVILLE	
Patrick CLÉMENT	
Jacques DADU	
François FAGUAIS	
Danièle GEERTS	
Édith GUISSÉ	
Valérie HERNOT	
Thierry HEUDES	
Abel JOUENNE	
Sébastien LECHARTIER	
Didier LECOLAZET	
Marie-Jo MANNEHEUT	
Sylvain MIMART	
Sandrine MONTÉCOT	
Chantal THÉAULT	